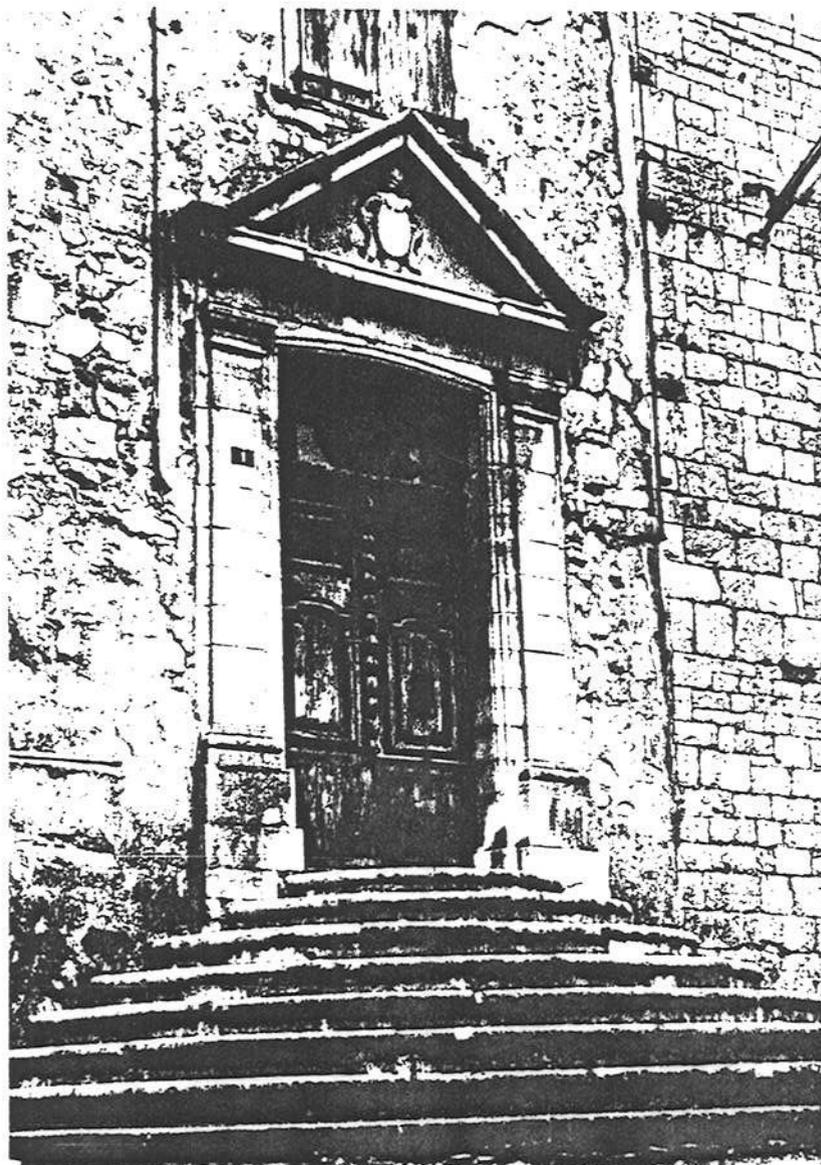


LE LANGAGE DES PORTES



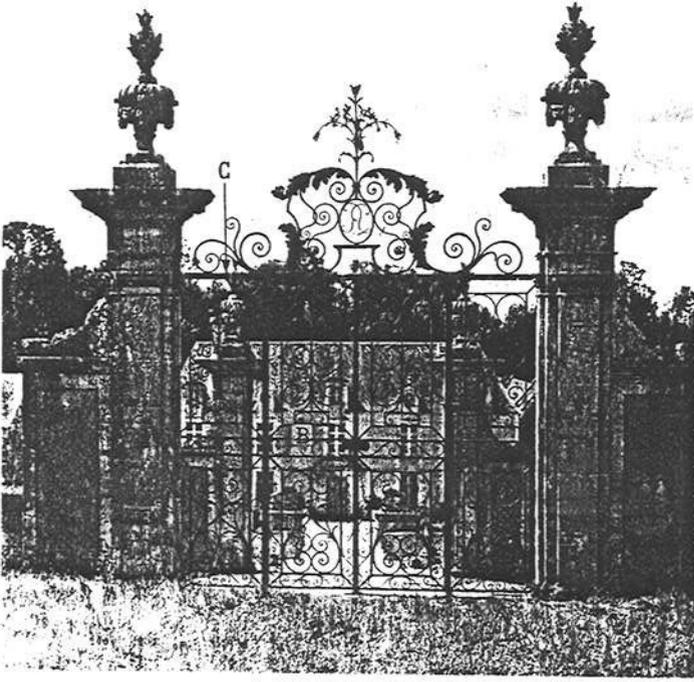
VOCABULAIRE CONCERNANT LES PORTES

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard
11 Place du 8 Mai - 30000 NIMES - 66.36.10.60. Fax : 66.84.02.10

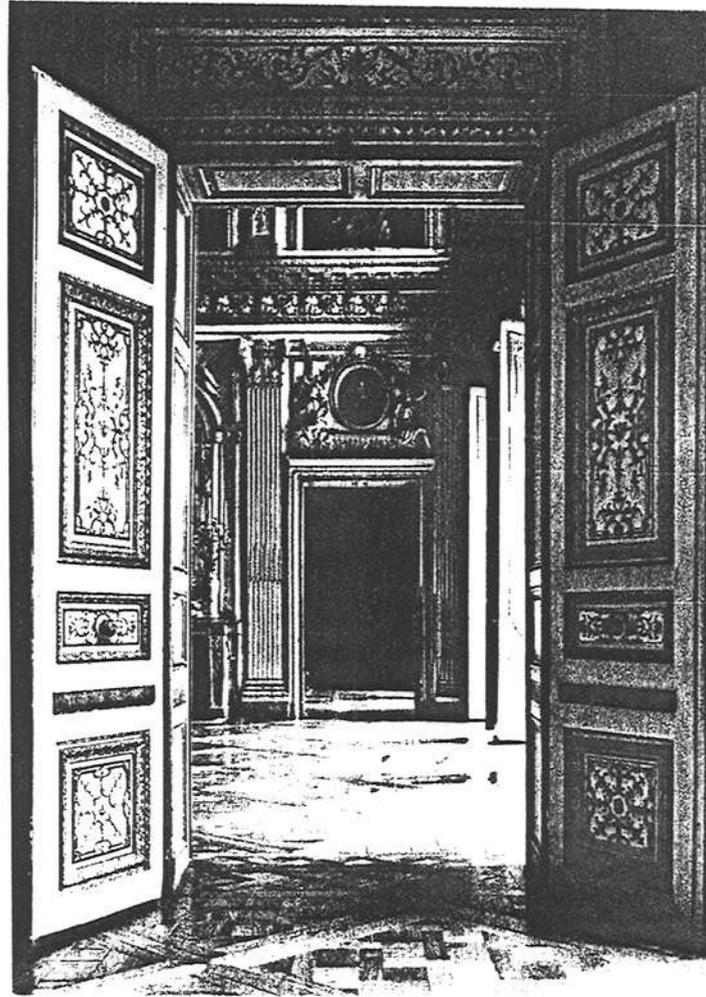


VOCABULAIRE CONCERNANT LES PORTES

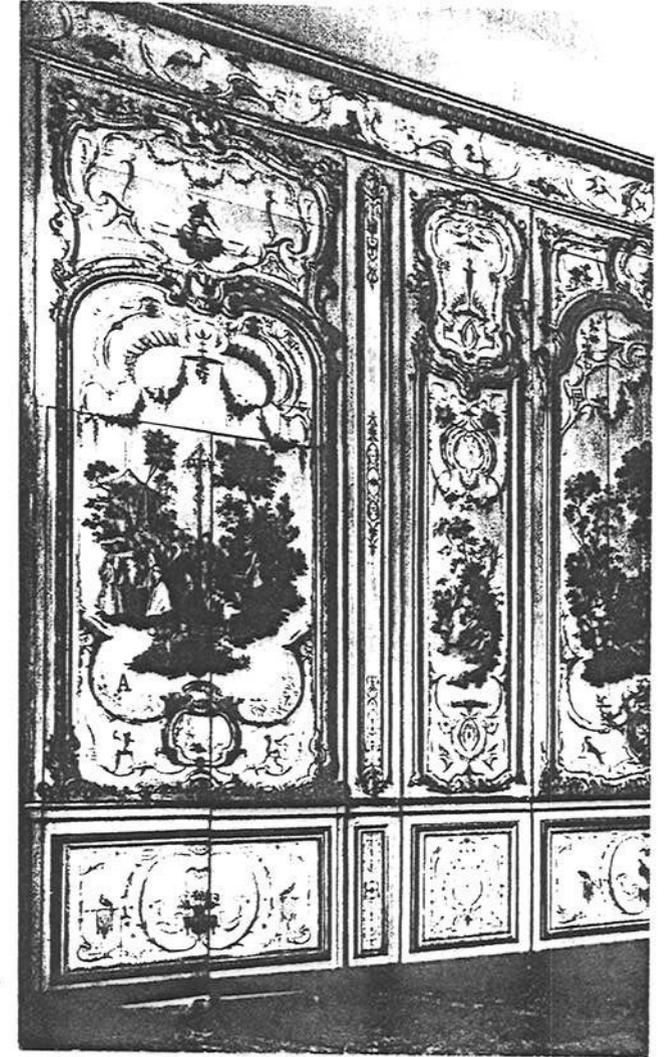
1 - Variétés de baie et compositions à plusieurs baies



Porte sans recouvrement : porte ménagée dans un mur de clôture, généralement délimitée par 2, piliers, et non couverte.



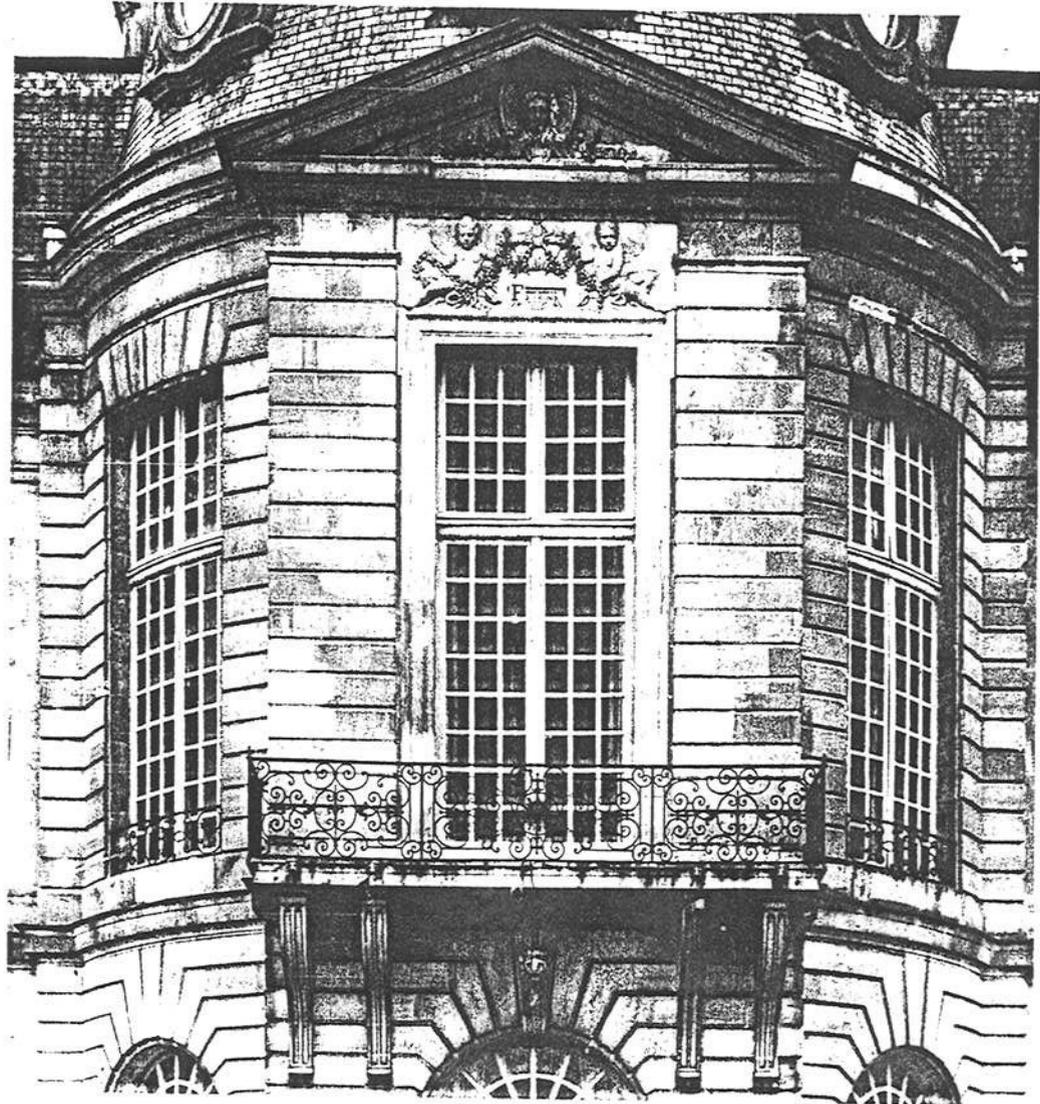
porte d'enfilade : porte intérieure placée sur le même axe que les autres portes entre plusieurs pièces qui se suivent.



porte dérobée : porte dont la présence est dissimulée par un artifice quelconque.



Porte haute : porte débouchant sur le vide, à laquelle on ne peut accéder que par un dispositif mobile (échelle, machine de levage...)



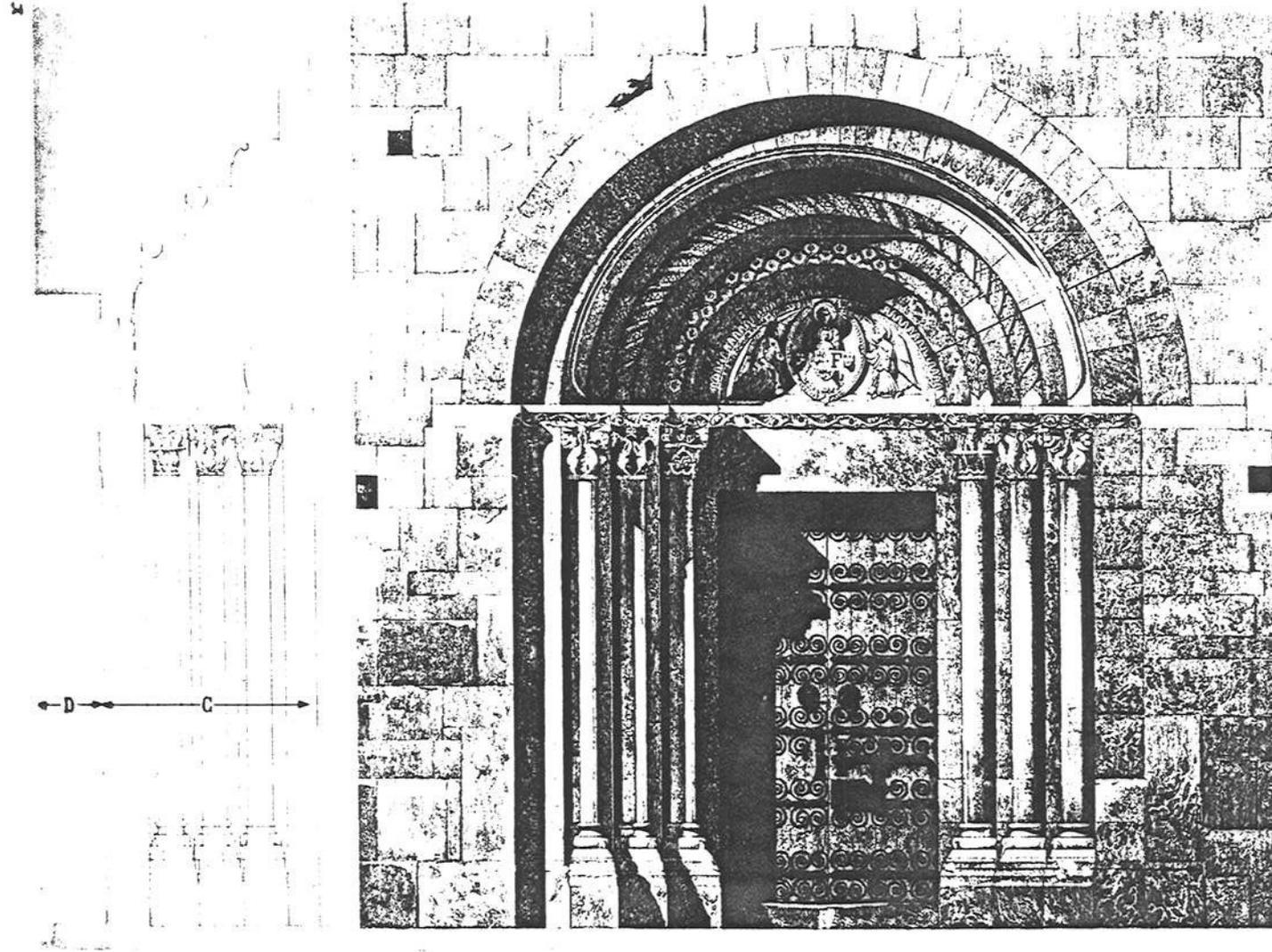
Porte fenêtre : fenêtre s'ouvrant jusqu'au sol et donnant passage.

2 - La structure et le cadre de la baie

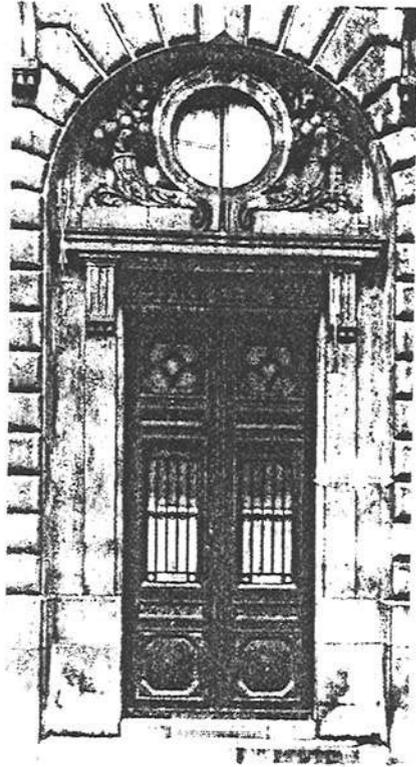
embrasure, n.f. : espace ménagé dans l'épaisseur d'une construction par le percement d'une baie.

Dans les baies à fermeture, on distingue une embrasure intérieure comprise entre la fermeture et le parement intérieur, et une embrasure extérieure, comprise entre la fermeture et le parement extérieur.

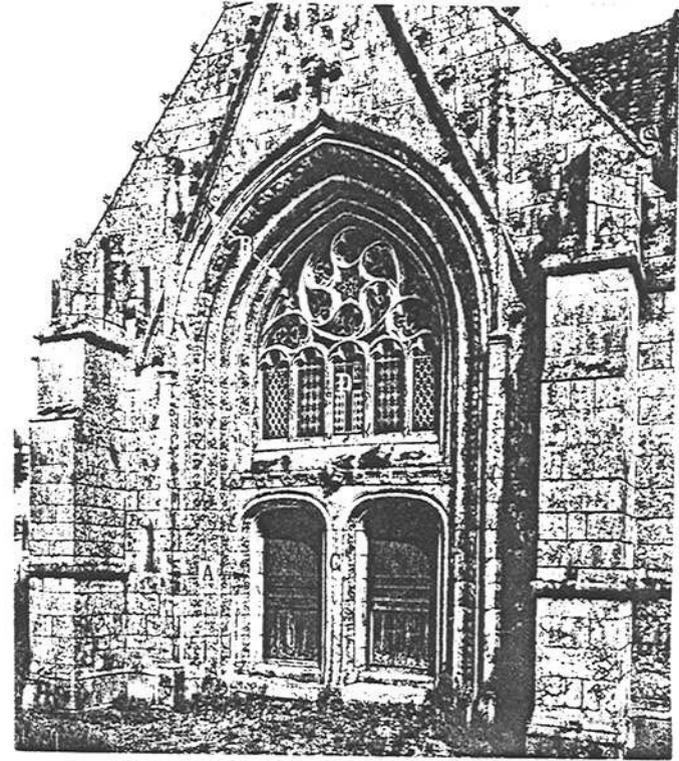
Les embrasures extérieures et intérieures ont souvent un dessin différent de celui de l'ouverture proprement dite.



C : embrasure extérieure
D : embrasure intérieure

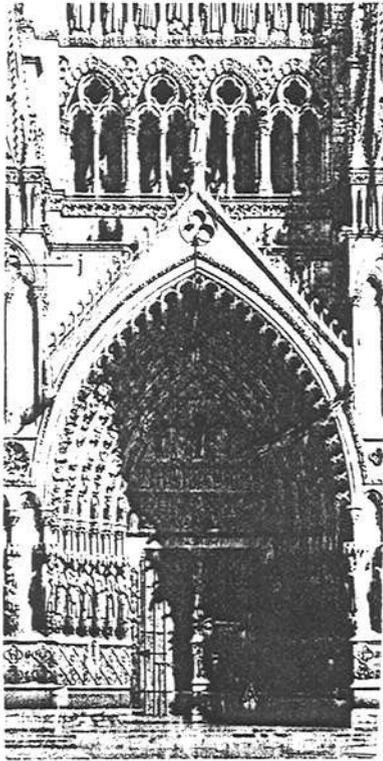


porte rectangulaire
inscrite dans une
embrasure extérieure
en arcade.

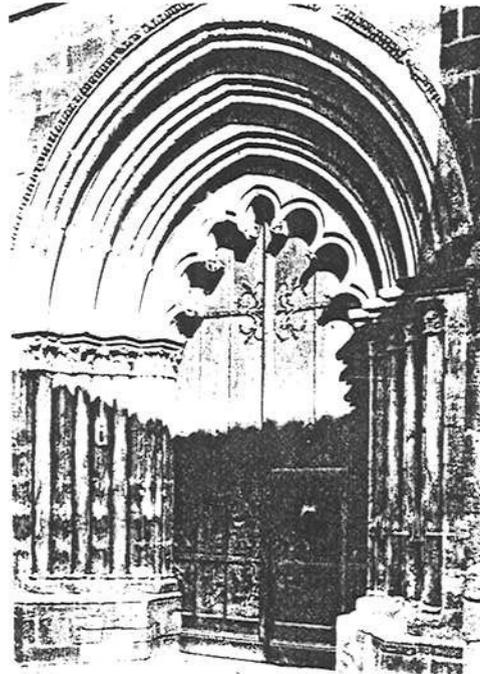


baies jumelées dans la même embrasure.

ébrasement, n.m. : disposition convergente des côtés d'une embrasure.
L'ébrasement est dit intérieur lorsque les côtés convergent de l'intérieur
vers l'extérieur ; il est dit extérieur dans le cas contraire.



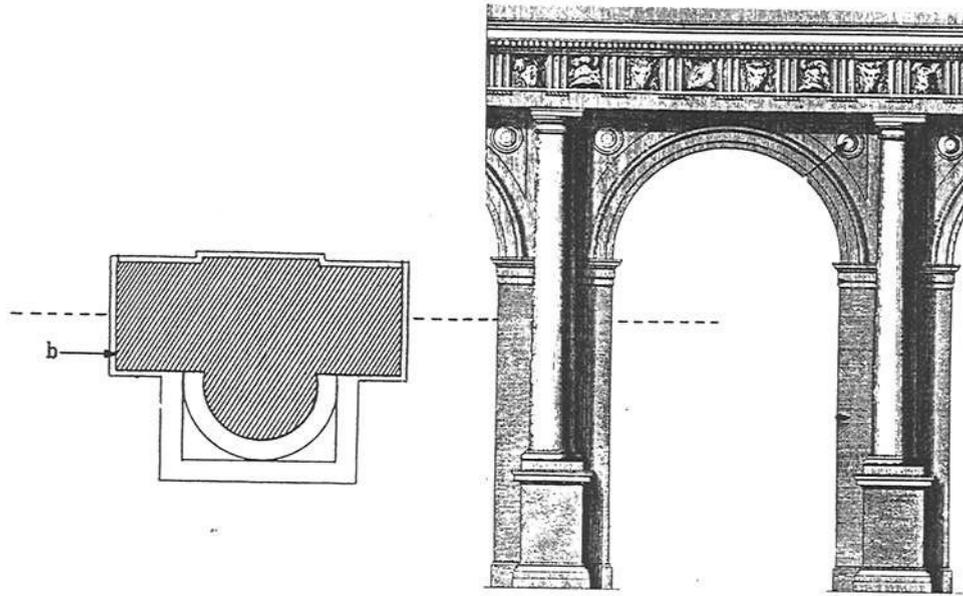
embrasure de gauche (f)



l'ébrasement à ressauts
est formé par des ressauts
successifs (C)

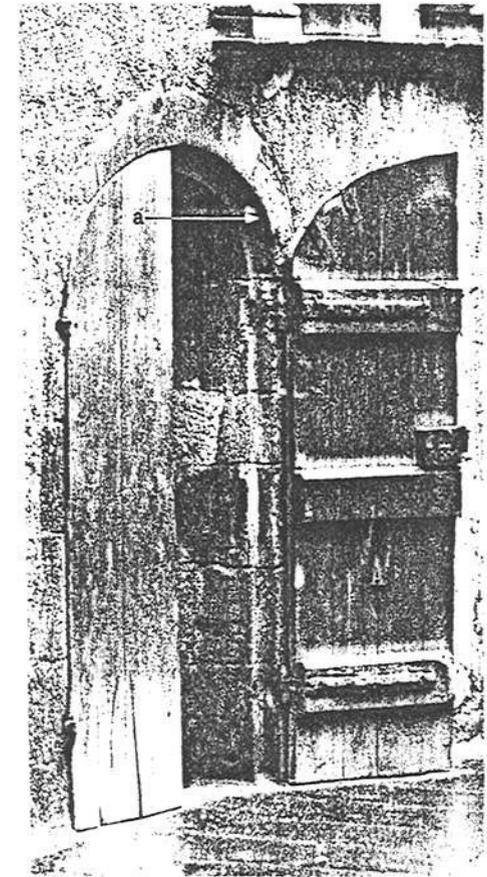


l'ébrasement concave est
concave en plan. (A)



tableau, n.m. : côté vertical d'une embrasure, parallèle à l'axe en plan de celle-ci. (b)

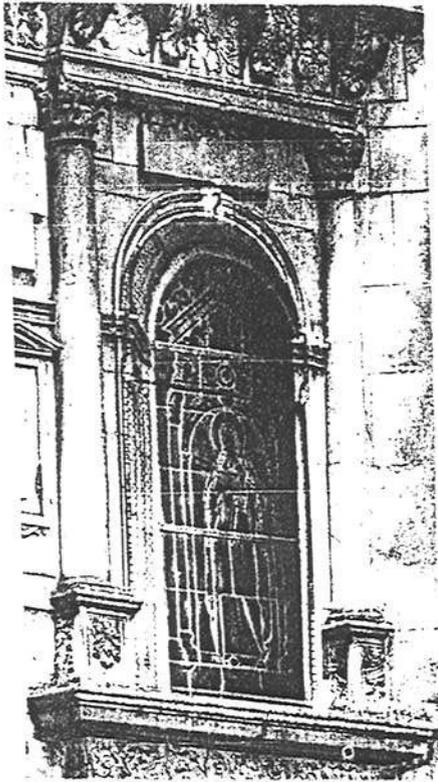
Les tableaux sont généralement compris entre la feuillure et le nu extérieur ou le début d'un ébrasement extérieur. Il n'est donc nécessaire de préciser tableaux extérieurs que pour opposer ceux-ci aux tableaux intérieurs qui sont compris entre la feuillure et le nu intérieur ou le début d'un ébrasement intérieur.



feuillure, n.f. : ressaut pratiqué dans l'embrasure d'une baie pour recevoir les bords d'un dormant ou d'un vantail (a)

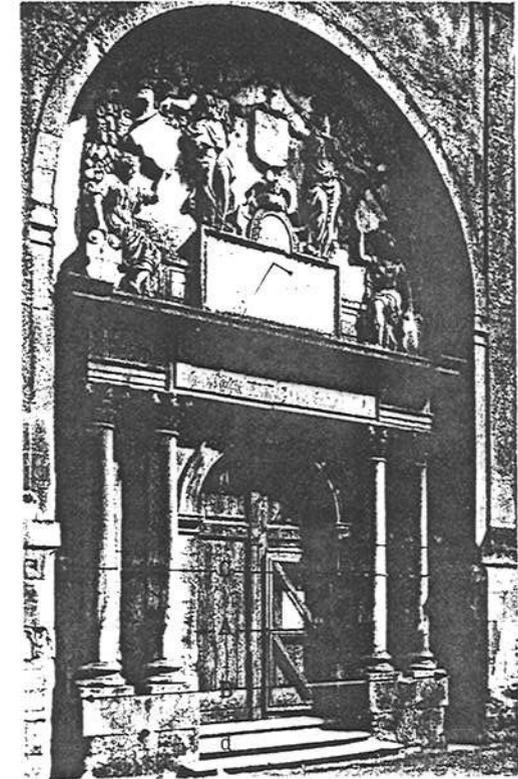
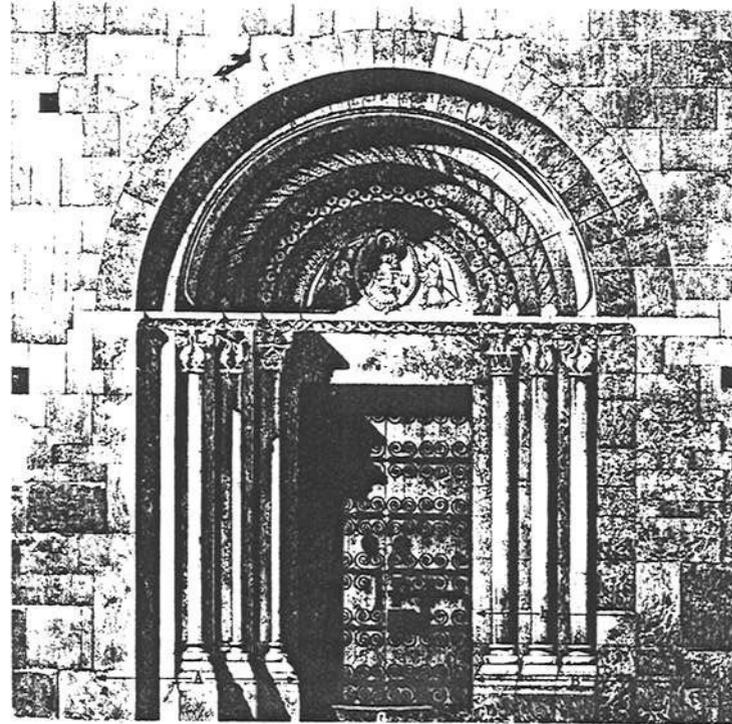
ressaut, n.m. : rupture de l'alignement ou de l'aplomb du mur formant théoriquement 2 arêtes, l'une rentrante, l'autre saillante.

A - LA BAIE



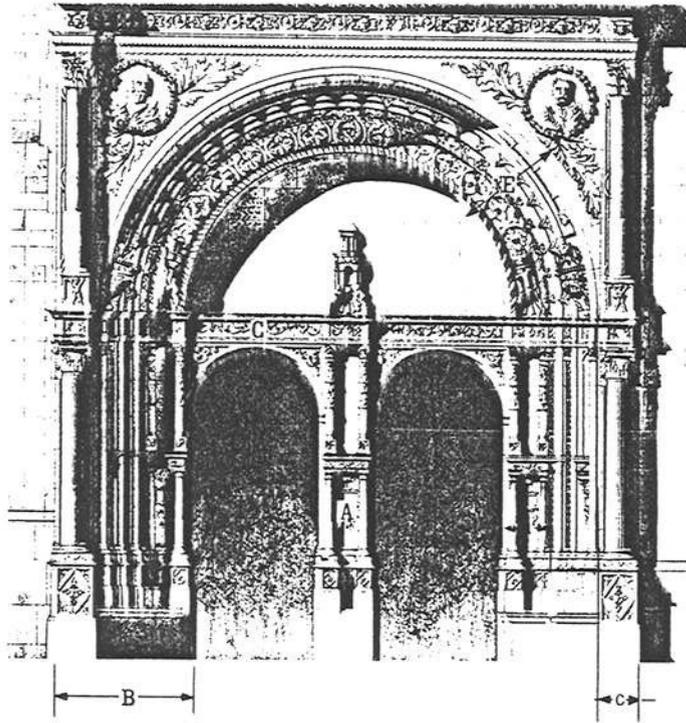
baie biaise : baie dont l'axe en plan est oblique par rapport aux nus du mur dans lequel son embrasure est percée.

Seuil, n.m. : sol d'une porte. Le seuil surélevé est une marche entièrement comprise dans l'embrasure de la porte (G)



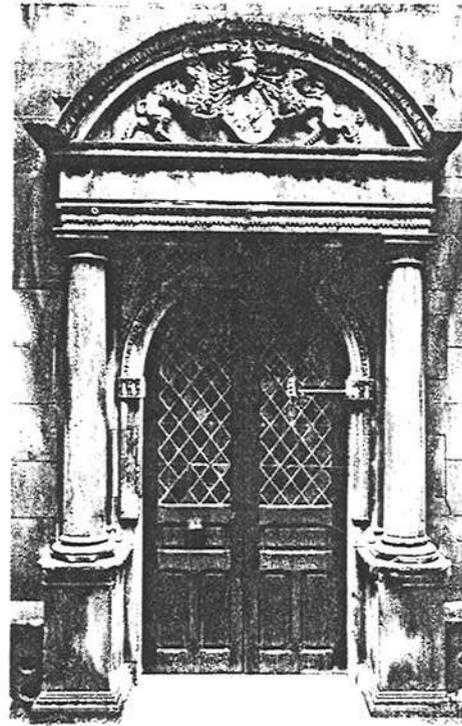
pas de porte, n.m. : sol d'une porte, formé par une, 2 ou 3 marches comprises dans l'embrasure, à l'exception de la marche inférieure (ou unique) qui débordé en avant du nu du mur (d).

Ne pas confondre avec le perron qui est entièrement construit devant la porte.

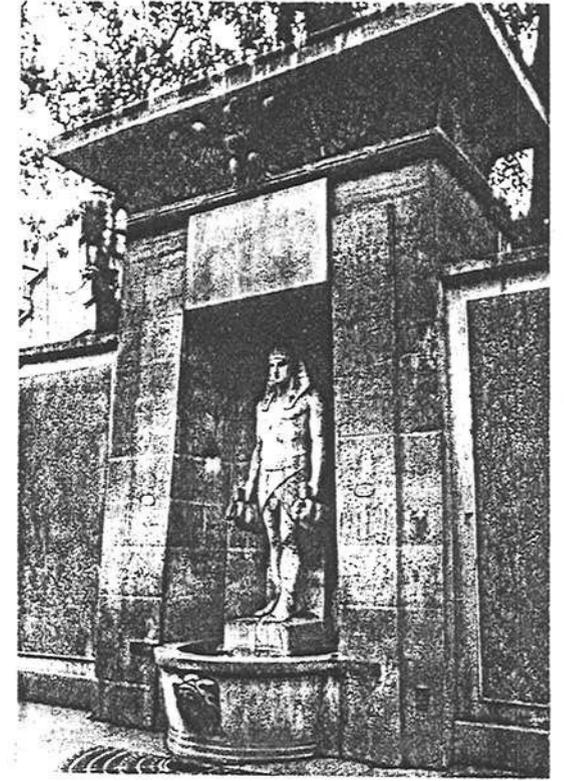


piédroit, n.m. : montant portant le
couvrement de la baie (B).

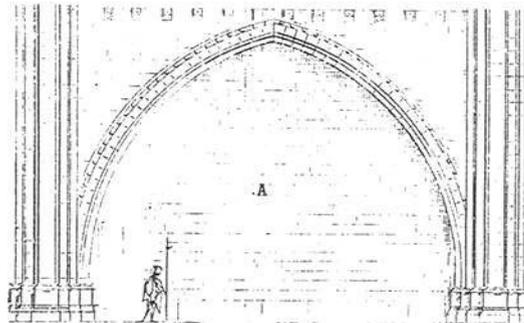
les jambages sont les faces d'un
piédroit au nu des trumeaux ou
à ce nu (c).



l'imposte est le corps de
moultures couronnant les
piédroits d'une baie
couverte d'un arc (a).

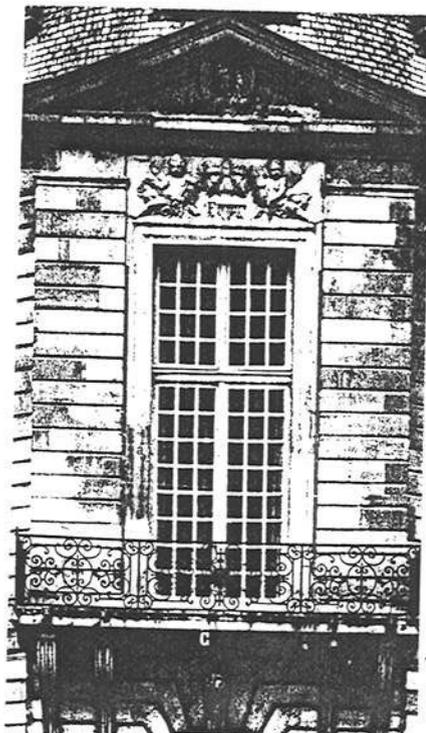
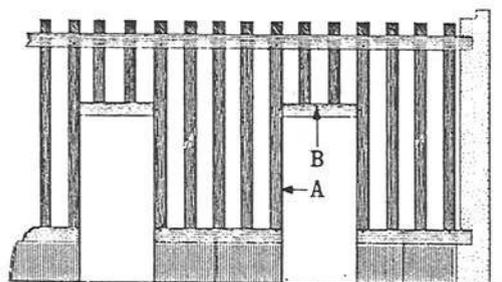


baie attercurge : baie dont
les piédroits ne sont pas
verticaux mais inclinés de
manière que la baie est plus
étroite en haut qu'en bas.

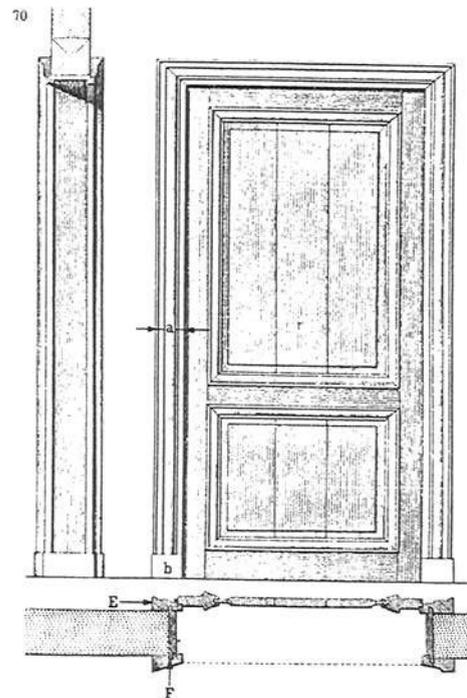


La baie sans piédroit est formé d'un
arc général un peu surélevé dont les
retombées sont construites au sol ou
sur l'appui (A).

huisserie, n.f. : partie fixe en bois ou en métal formant les piédroits et le couvrement d'une porte, dans une cloison, dans un pan de bois (A,B), ne pas confondre l'huisserie qui est une structure, souvent cachée sous un enduit, avec le chambranle, qui est un cadre décoratif, ou avec le bâti dormant, qui est un élément rapporté dans une embrasure en maçonnerie.



chambranle, n.m. : cadre mouluré de la baie, en bois ou en pierre, se développant sur le nu du pan dans lequel la baie est percée (a). Le chambranle peut être rapporté ou seulement formé par la mouluration de l'huisserie, du bâti dormant, ou des éléments maçonnés délimitant la baie.

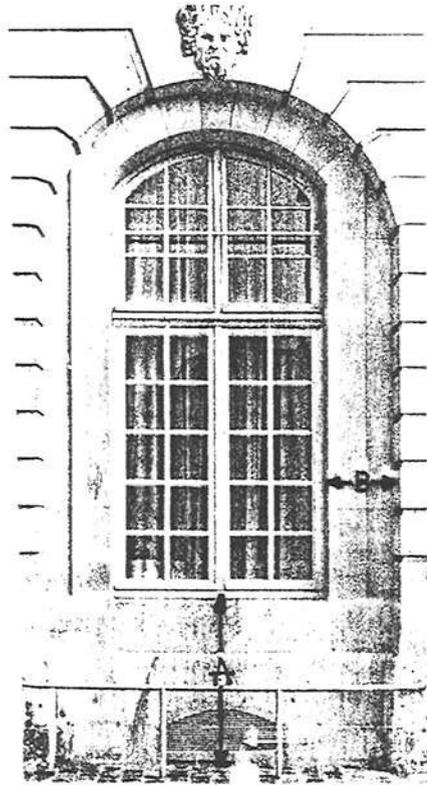


Dans certaines baies, les vantaux sont fixés directement sur le chambranle rapporté, qui joue alors le rôle de bâti dormant et ne se distingue de celui-ci que par le fait qu'il n'est pas dans l'embrasure. Chambranle portant vantail.

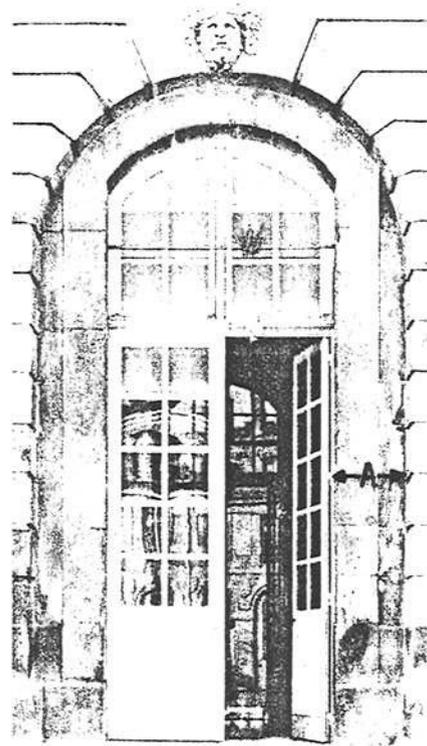
E : chambranle portant vantail
 F : chambranle
 a : jambage de chambranle
 b : plinthe de chambranle

3 - La fermeture de la baie

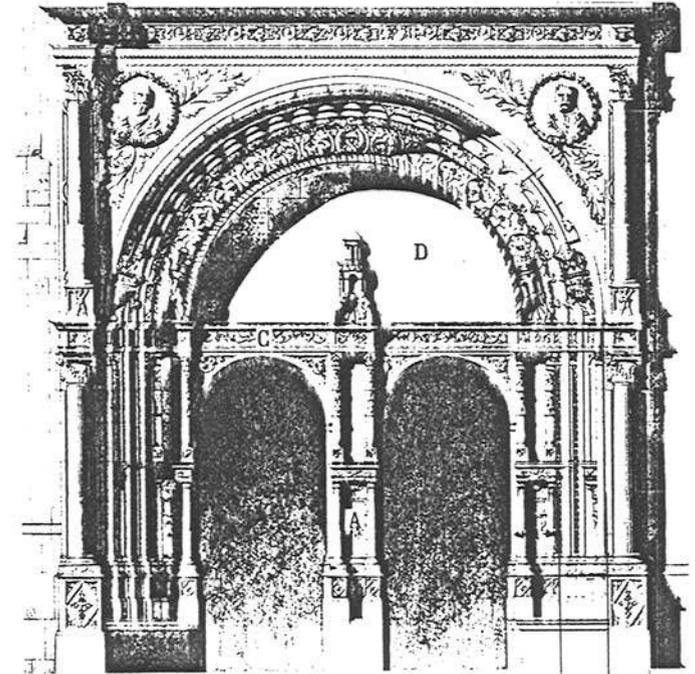
Fermeture, n.f. : ensemble des éléments fixes ou mobiles rapportés dans l'embrasure d'une baie pour réduire son ouverture, barrer l'accès ou empêcher le passage de l'air et de la lumière.



remplage, n.m. : ensemble des parties fixes, dans le même matériau que l'embrasure, rapportées dans celle-ci pour en réduire ou en diviser l'ouverture. (A-B)

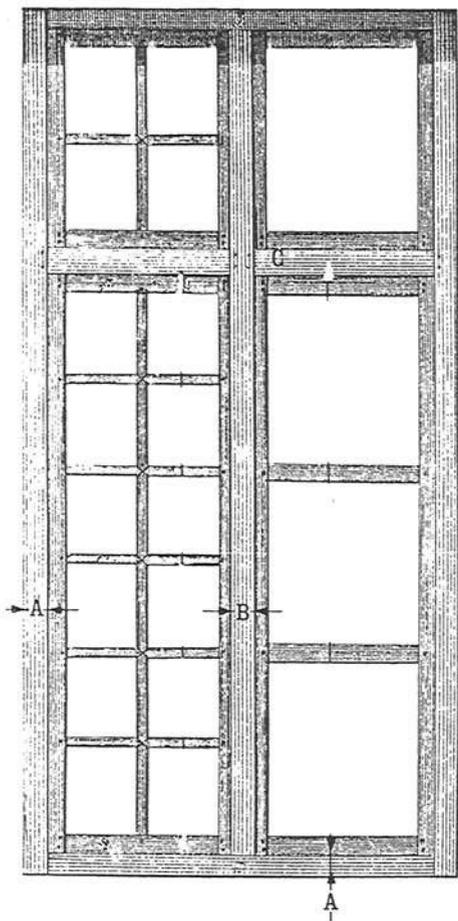


Alette, n.f. : pan de mur diminuant latéralement l'ouverture d'une embrasure. (A)



Tympan, n.m. : paroi de remplage diminuant par le haut l'ouverture d'une baie. (D)

Pilier central : pilier portant la retombée des arcs des 2 baies jumelées d'une porte ou soutenant en son milieu le linteau ou la plate bande d'une porte à 2 vantaux. (A)



Dormant, n.m. : ensemble des éléments et des parties fixe en menuiserie, rapportés dans l'embrasure d'une baie, pour porter les parties mobiles de la fermeture. (A-C)

Bâti dormant : cadre fixé dans la feuillure de l'embrasure et portant les parties mobiles (A)

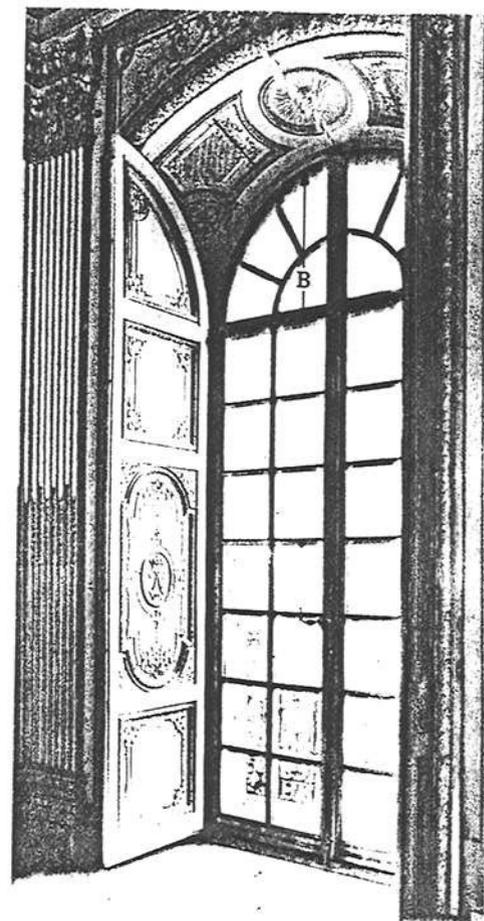
Montant dormant : élément vertical d'un dormant, divisant la baie. (B)

Traverse dormante : élément horizontal d'un dormant divisant la baie. Le croisillon est une traverse formant une croix avec un montant. (C)



La traverse d'imposte est une traverse portant un tympant en menuiserie. (B)

Tympant de menuiserie : partie de dormant diminuant par le haut l'ouverture d'une baie. (C)



châssis de tympant, n.m. : châssis vitré, fixe ou mobile, fermant la partie haute de la baie, au-dessus d'une traverse dormante sur laquelle s'arrêtent les montants dormants.

le châssis de tympant en éventail est placé sous un arc et divisé par des petits bois ou des petits fers rayonnants. (B)

Vantail, n.m. : panneau plein, châssis vitré, ou grille de fermeture pivotant sur un des bords verticaux.

vantail coupé : vantail de porte, formé de 2 parties indépendantes superposées : un portillon et un battant supérieur (Fig. 1)

Portillon, n.m. : vantail de porte ne s'élevant que jusqu'à hauteur de l'appui (Fig. 1 - A)

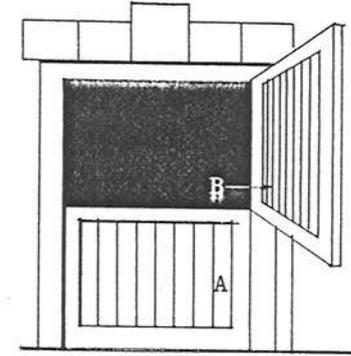


Fig. 1

Vasistas, n.m. : petit vantail vitré faisant partie d'un châssis de tympan ou d'un grand vantail.

Abattant, n.m. : panneau plein au châssis vitré de fermeture pivotant sur un bord horizontal. (Fig. 2 - A)

Guillotine, n.f. : panneau plein au châssis vitré de fermeture glissant dans des rainures verticales.

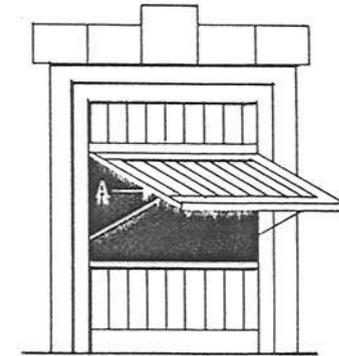
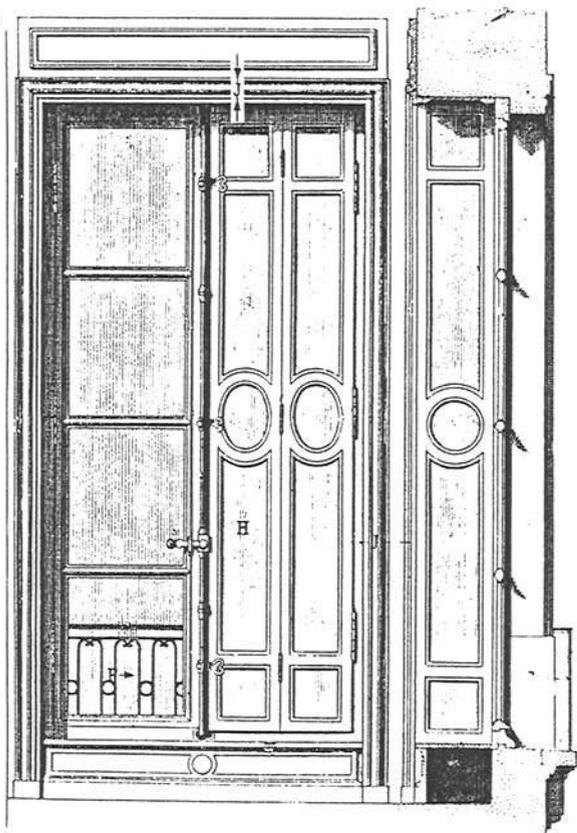
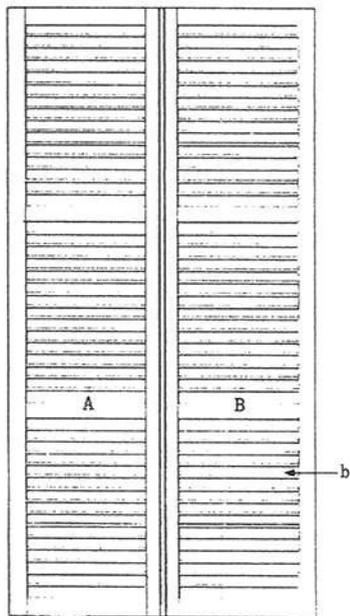


Fig. 2

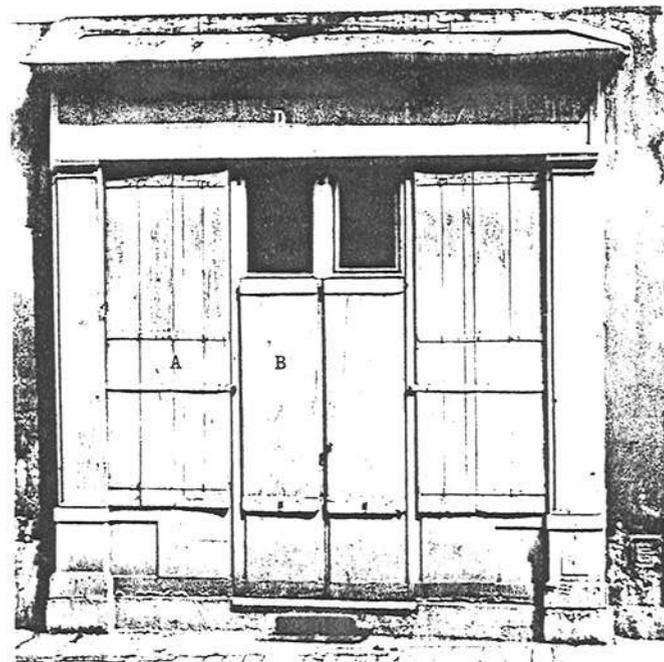


Volets, n.m. : panneau pivotant sur l'un des grands bords verticaux, servant à doubler intérieurement un châssis vitré. Ne pas confondre avec le volet avec le contrevent.
Le volet brisé est formé de panneaux qui se replient l'un sur l'autre (H)

contrevents, n.m. : panneau pivotant sur un de ses bords verticaux, servant à doubler extérieurement un châssis vitré. Le contrevent brisé est formé de panneaux qui se replient l'un sur l'autre.

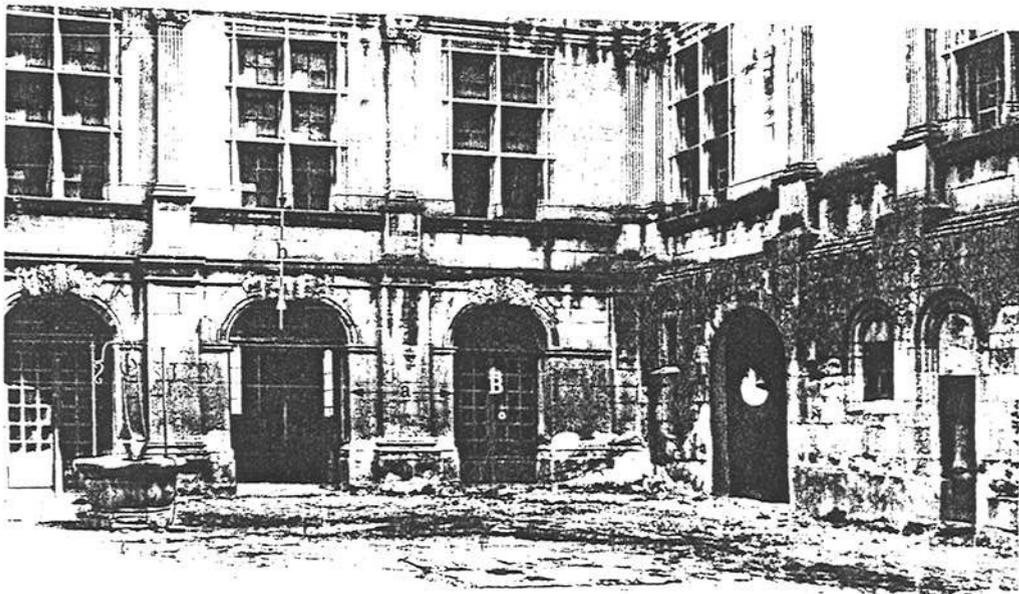


persiennes, n.f. : contrevent formé de lamelles horizontales inclinées, assemblées dans un châssis (A-B)



Ais, n.m. : panneau reposant sur une glissière ou sur des supports, servant à doubler un châssis vitré.
(A : ais de vitrine)
(B : ais de porte)

4 - Les éléments annexes de la baie



trumeau, n.m. : pan de mur entre 2 embrasures au même niveau (a). Dans les trumeaux contre lesquels est adossé ou engagé une colonne ou un pilastre, l'alette (n.f.) est la partie de la face du trumeau comprise entre la colonne ou le pilastre et l'embrasure.

plein de travée : pan de mur compris entre les baies d'une même travée (b).

calage, n.m. : pan de mur compris entre une embrasure et un ressaut vertical ou un angle du bâtiment.

retombée, n.f. : pan de mur compris entre le plafond ou la corniche intérieure et le couvrement de l'embrasure qui se trouve au dessous. La retombée n'apparaît qu'à l'intérieur.

dessus de porte, de fenêtre, de niche, n.m. : couronnement placé au dessus d'une baie.

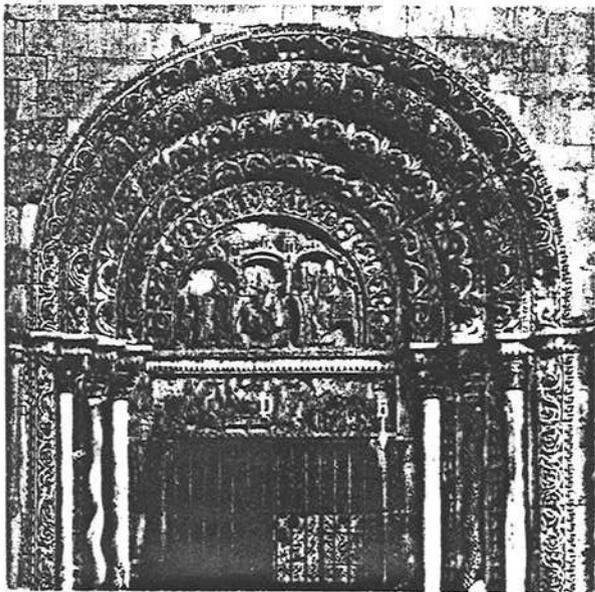
chasse roue : des chasse-roues sont souvent placés de chaque côté des portes cochères ou charretières pour empêcher les roues d'endommager les portes cochères.

écoinçon, n.m. : partie de mur placée au dessus de la montée d'un arc ou entre les montées de 2 arcs successifs.

B - LE COUVREMENT

couvrement, n.m. : organe ou ouvrage limitant par le haut, une baie, une pièce...

1 - Variétés de couvrement



linteau, n.m. : bloc de pierre, pièce de bois ou de métal couvrant une baie. Il reçoit la charge des parties au dessus de la baie et la reporte sur 2 appuis (D).

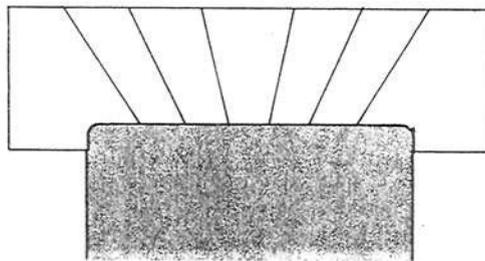
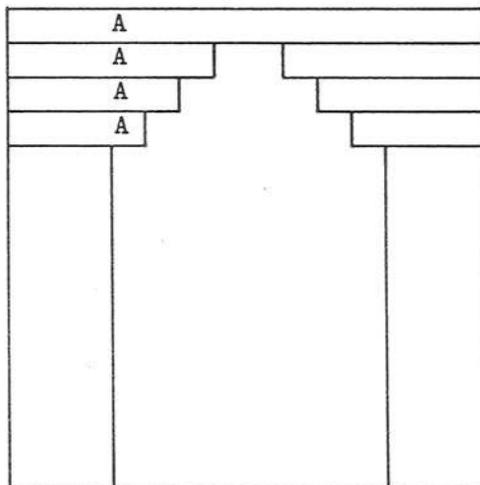
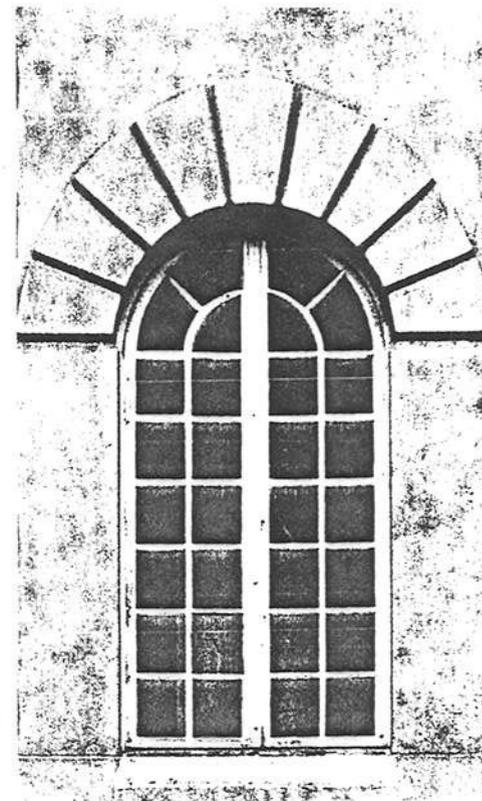


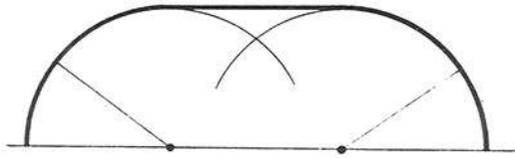
plate-bande, n.f. : organe clavé porté par 2 points d'appui. La plate-bande ne se distingue du linteau que par le fait qu'elle est appareillée et de l'arc que par le fait qu'elle est rectiligne.



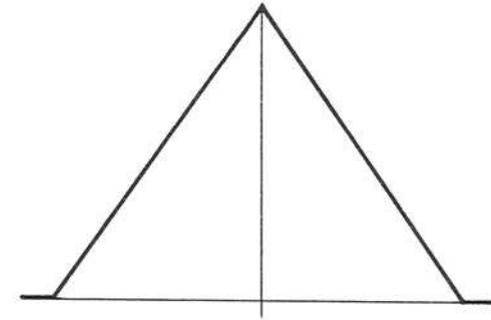
tas de charge, n.m. : appareil des retombées, ou, plus rarement, de la totalité d'un arc ou d'une voûte, formé d'assises à lits horizontaux en surplomb l'une sur l'autre.

arc, n.m. : organe clavé porté par 2 points d'appui et présentant un intrados formé d'un seul rouleau de voussoirs. Le tracé de l'arc est donné par l'intrados.

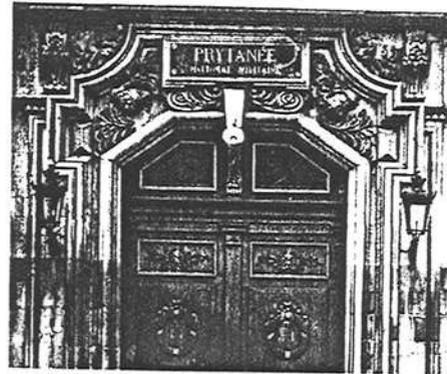




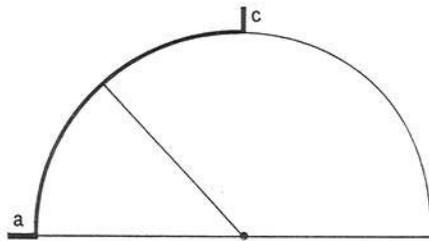
arc déprimé : arc surbaissé dont le tracé est une droite raccordée à la naissance par 2 segments de cercle.



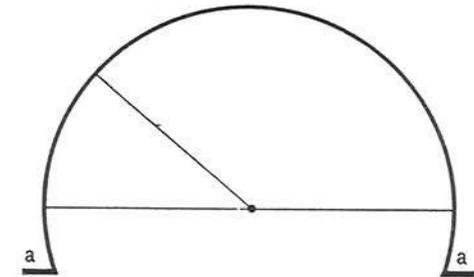
arc en mitre : sorte d'arc tracé suivant 2 droites rampantes formant un angle au faite.



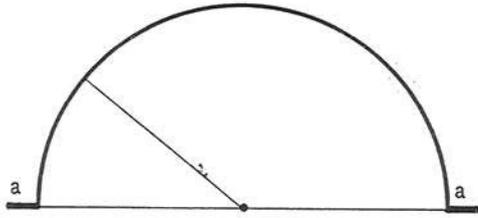
arc polygonal : sorte d'arc tracé suivant plusieurs droites.



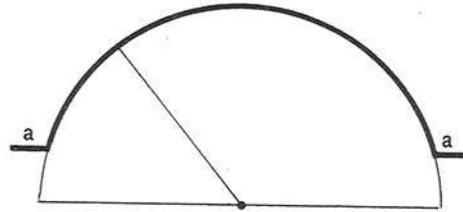
demi arc : arc de tracé quelconque à une seule retombée.



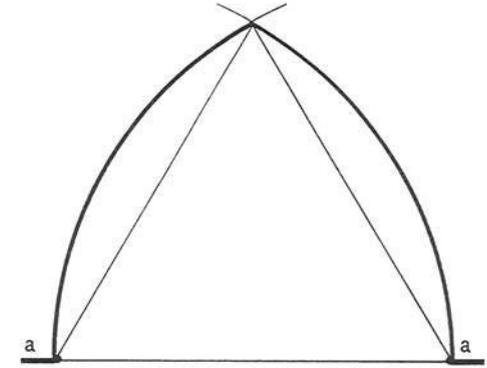
arc outrepassé : arc de tracé quelconque se prolongeant en petits segments en dessous de la plus grande ouverture.



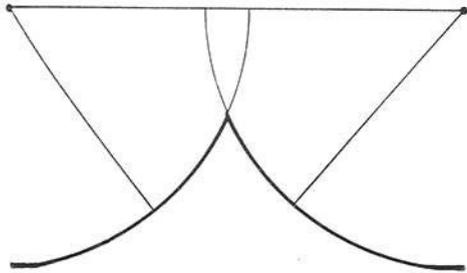
arc plein cintre ou en plein-cintre : arc en segment égal ou sensiblement égal au demi-cercle.



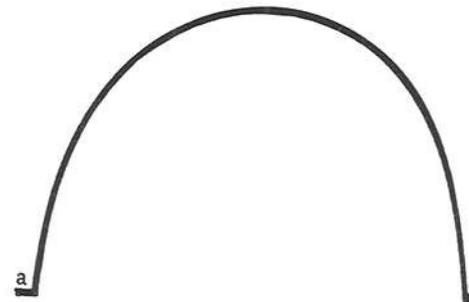
arc segmentaire ou en segment : arc surbaissé, en segment inférieur au demi-cercle.



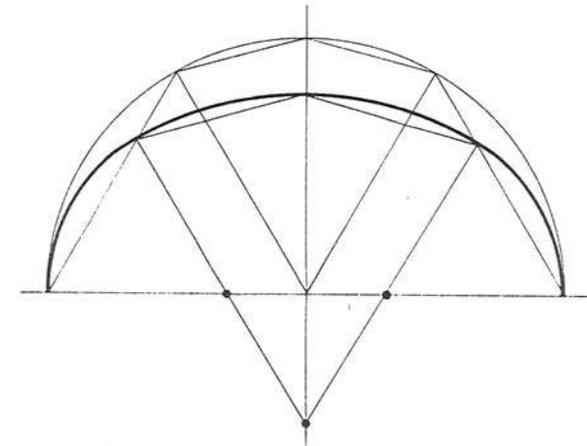
arc brisé : arc à 2 branches concaves se rejoignant en pointes au faîte.



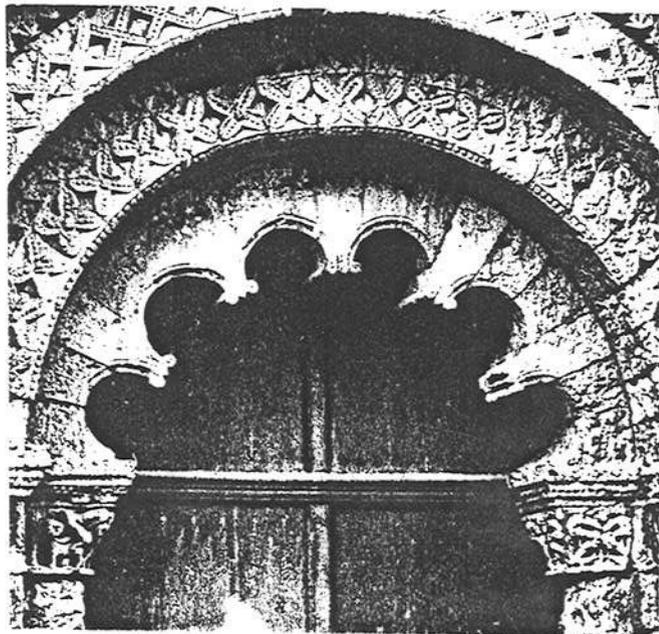
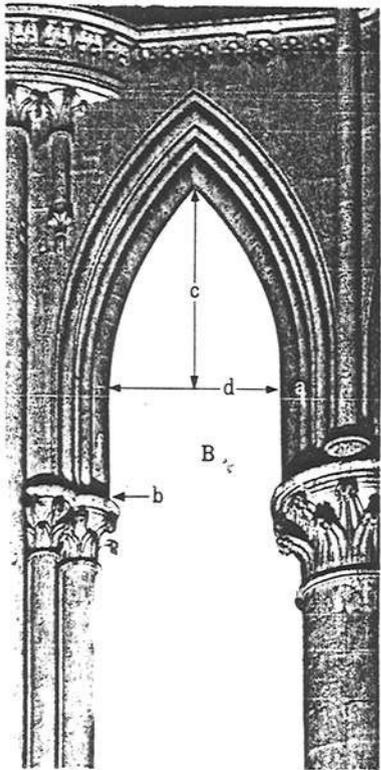
arc infléchi : arc à deux branches convexes se rejoignant en pointe au faîte.



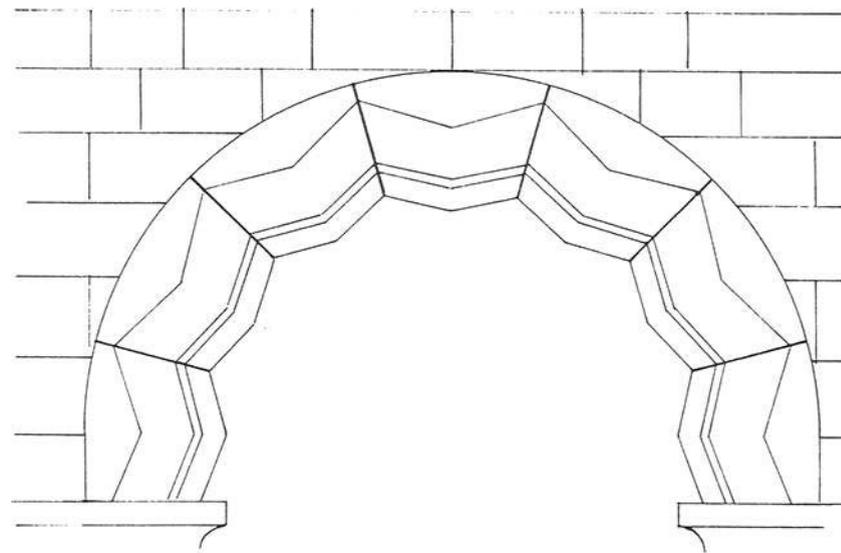
arc chaînette ou en chaînette : arc dont le tracé est une chaînette la chaînette étant la courbe que dessine naturellement une chaîne suspendue à ses extrémités et abandonnée à la pesanteur.



arc anse de panier ou en anse de panier : arc surbaissé en demi-ovale, la portée étant le plus grand diamètre de l'ovale.

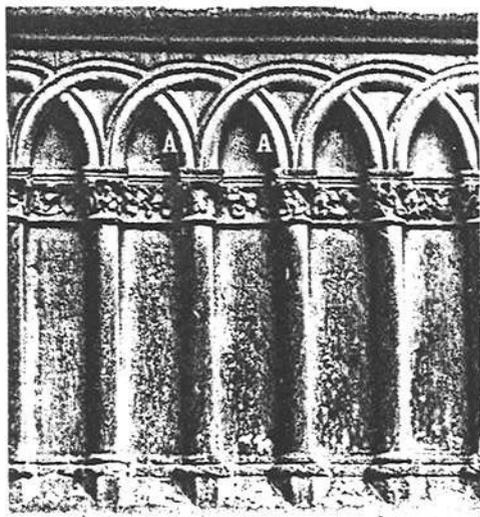


arc polylobé : arc formé de lobes ou petits segments concaves séparés les uns des autres par un redent.

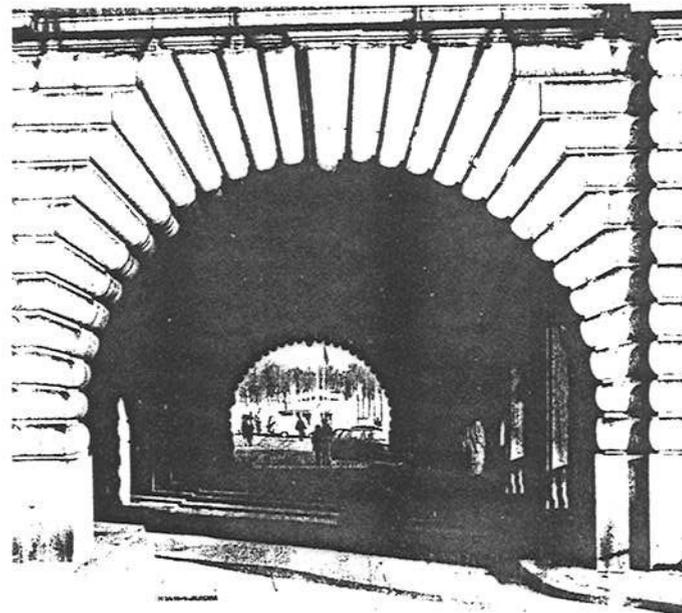


arc en dents de scie : arc de tracé quelconque à intrados découpé en dents de scie.

arc surélevé : arc de tracé quelconque dont les naissances sont portées au dessus du couronnement des piedroits ou des supports par des retombées verticales.



arcs entrecroisés : suite d'arc se recoupant, la retombée de chaque arc étant placée sous l'arc suivant.



arc festonné : arc de tracé quelconque à intrados découpé en festons ou petits segments convexes.

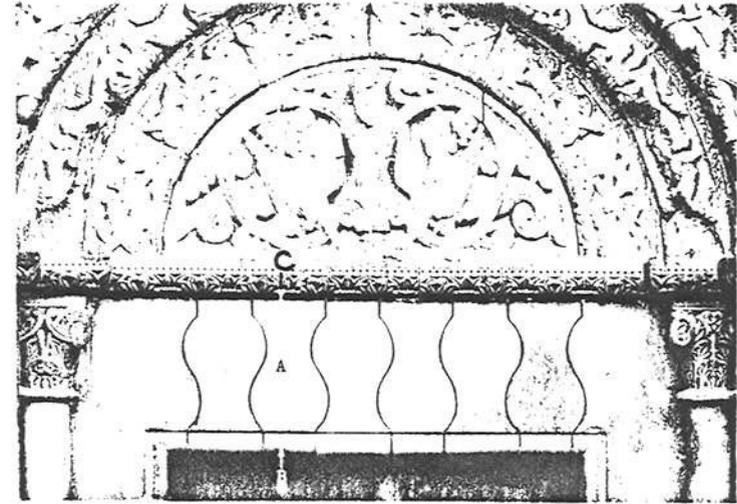
2 - Faces des organes de couverture



extrados, n.m. : face supérieure arquée ou pyramidée d'un arc ou d'une voûte, exceptionnellement d'un linteau ou d'une plate-bande (C)

front, n.m. : face verticale d'un linteau, d'une plate-bande ou d'un arc plus particulièrement celle qui est en parement (B).

intrados, n.m. : face inférieure curviligne de l'arc et de la voûte. Le tracé de l'intrados donne la définition géométrique de l'arc architectural (A).

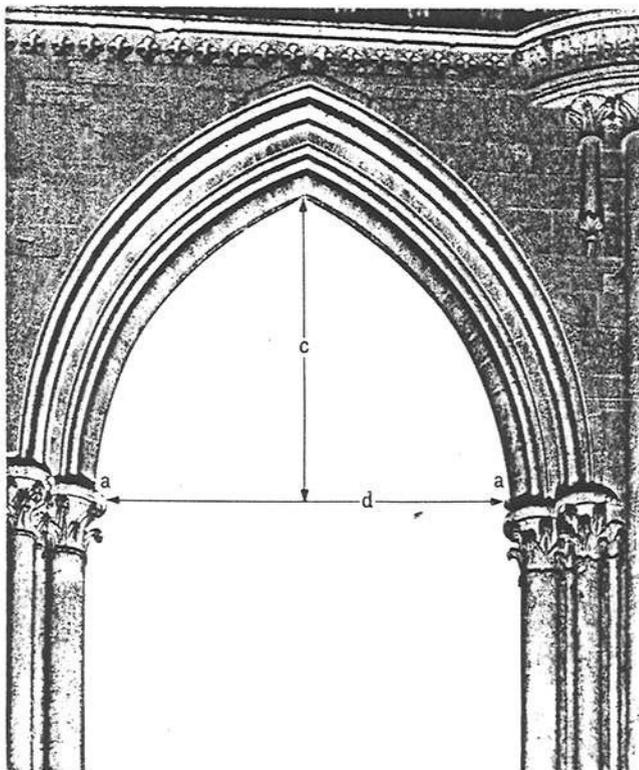


drasement, n.m. : face supérieure horizontale d'un linteau ou d'une plate-bande, exceptionnellement d'un arc ou d'une voûte (C).

soffite, n.m. : face inférieure plane et dégagée d'un linteau et d'une plate-bande (B).

3- Construction et tracé des organes de couverture

tracé d'un arc : définition géométrique de la forme de l'intrados

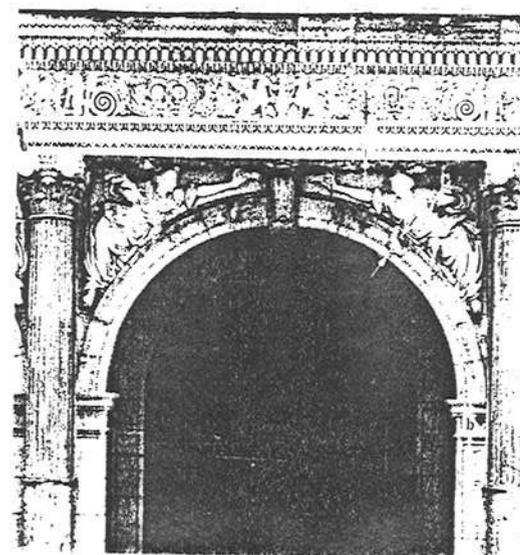


naissance, n.f. : plan, au dessus duquel commence la courbe de l'arc ou de la voute (a).

flèche, n.f. : dimension verticale mesurée entre la ligne horizontale passant par les naissances et le faite de l'intrados (c).

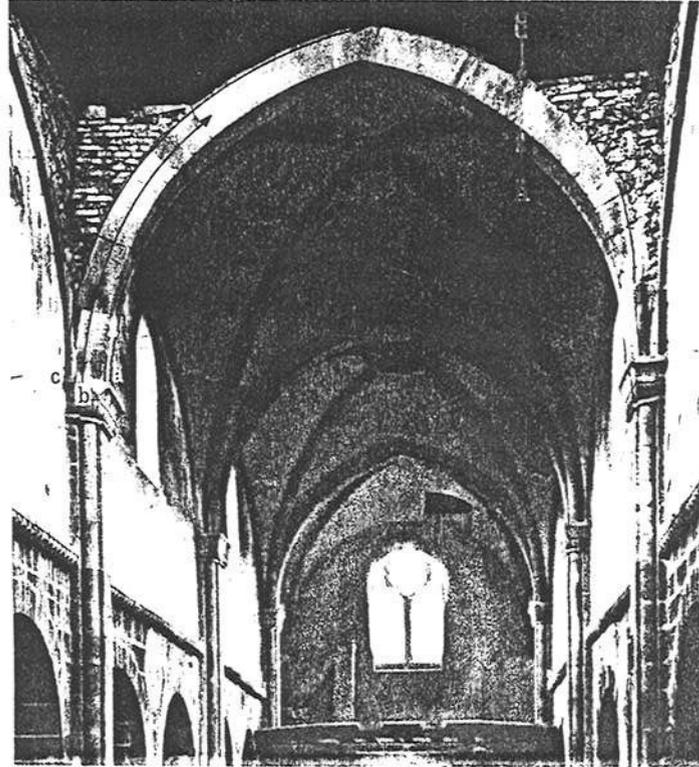
faîte, n.m. : point le plus élevé de l'intrados.

portée, n.f. : dimension horizontale mesurée entre les points d'appui d'un organe, ou d'un ouvrage de couverture (d).



écoinçon, n.m. : partie de mur placée au dessus de la montée d'un arc ou entre les montées de 2 arcs successifs (C).

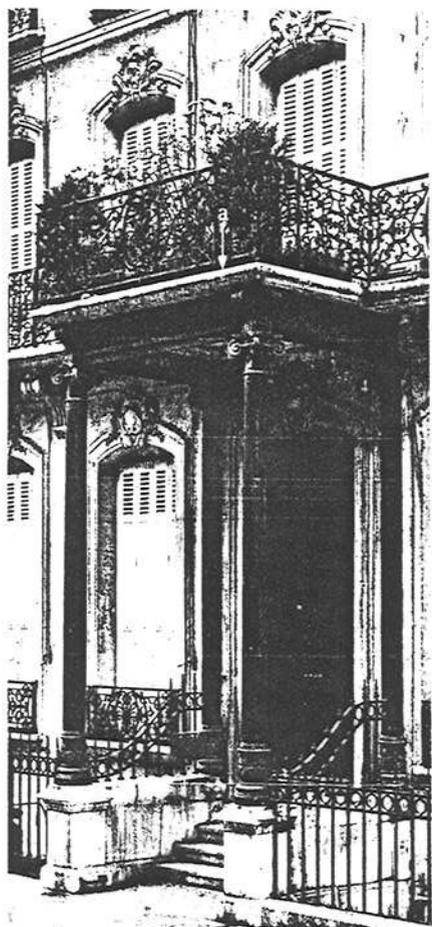
partie de l'arc de la voûte



retombée, n.f. : partie inférieure de l'arc ou de la voûte (a).

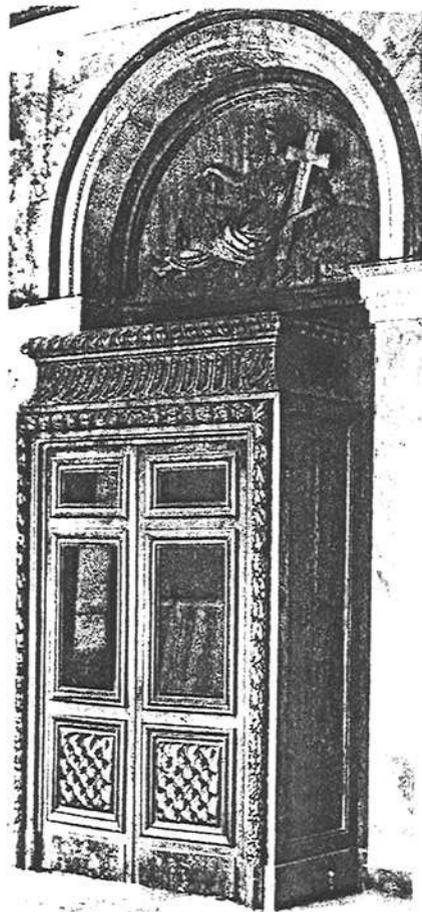
rein, n.m. : partie inférieure de l'arc ou de la voûte soumise à l'effet de la poussée (b).

montée, n.f. : partie de l'arc ou de la voûte comprenant la retombée et allant jusqu'au faite (c).



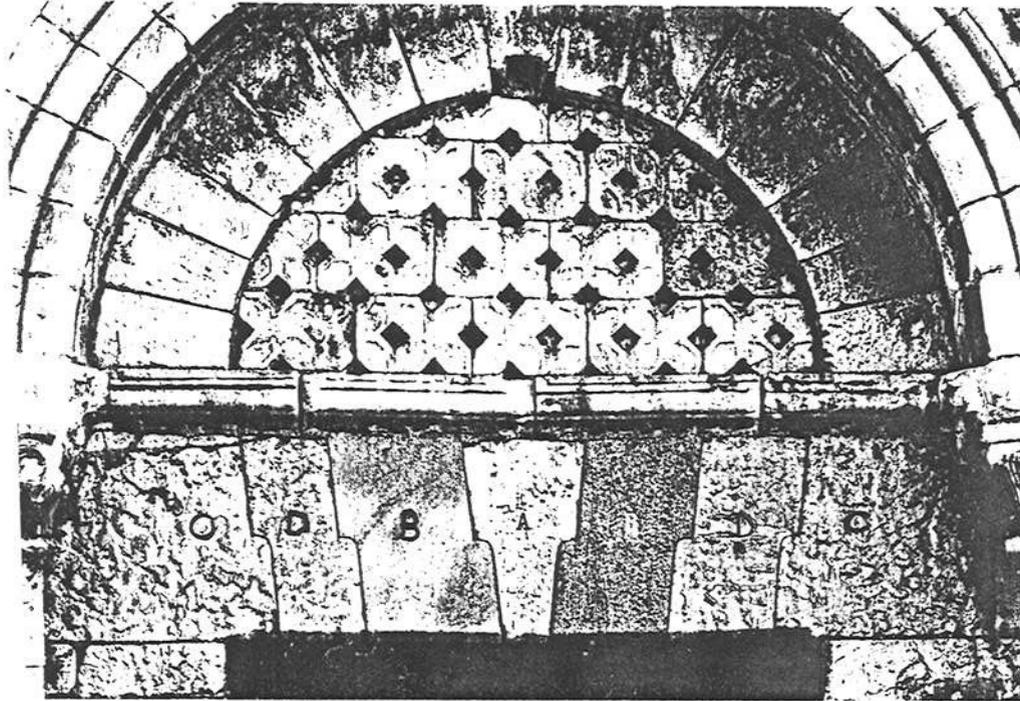
Porche, n.m. : pièce ou galerie d'entrée d'un bâtiment formant habituellement avant-corps bas (ayant sa couverture propre) devant la façade du bâtiment qu'il commande.

tambour, n.m. : édicule fermé, généralement en menuiserie, construit au dépens de l'espace intérieur derrière une porte.



le claveau - le rang de claveaux

claveau, n.m. : élément de l'appareil d'une plate-bande, d'un arc ou d'une voûte (D).



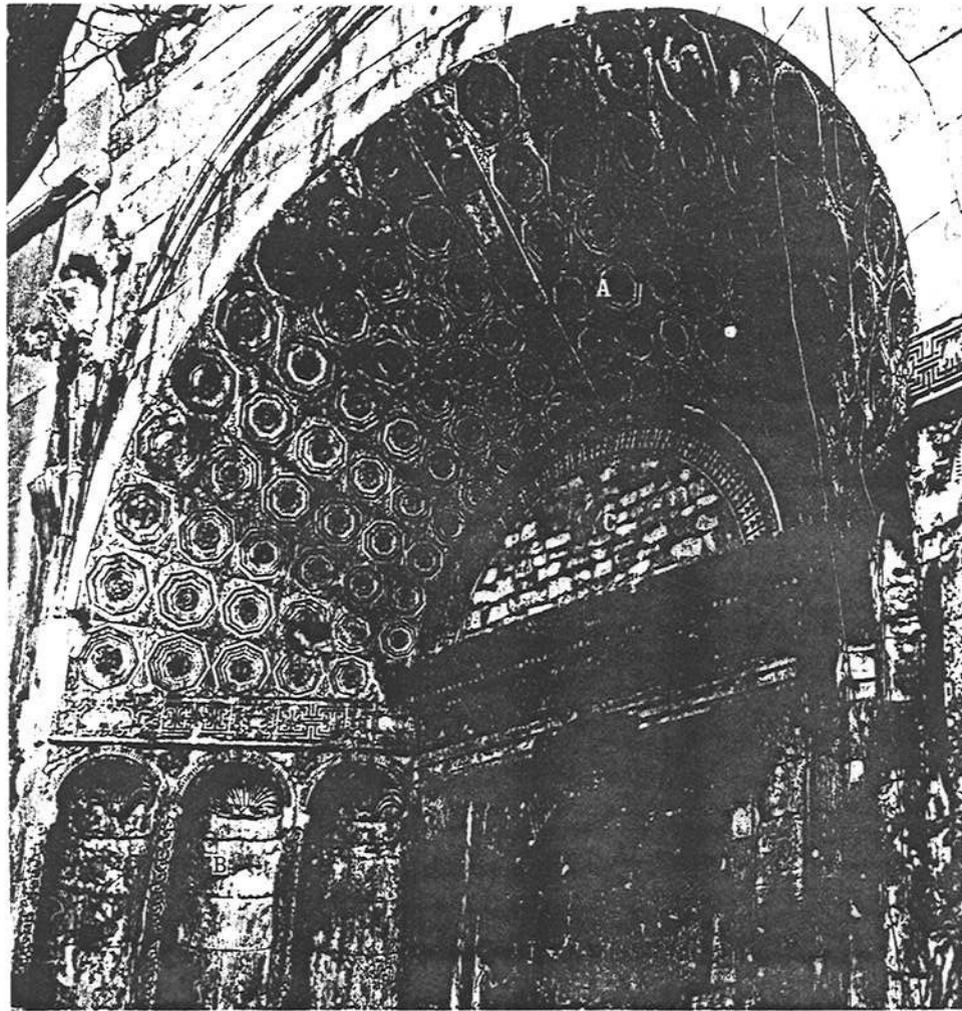
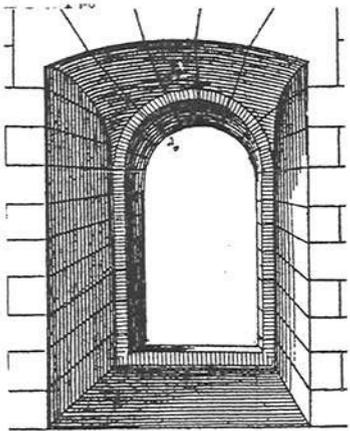
clef, n.f. : claveau formant le milieu d'une plate-bande, le faite d'un arc ou d'une voûte. (A)

contre-clef : claveau sur lequel s'appuie la clef (B).

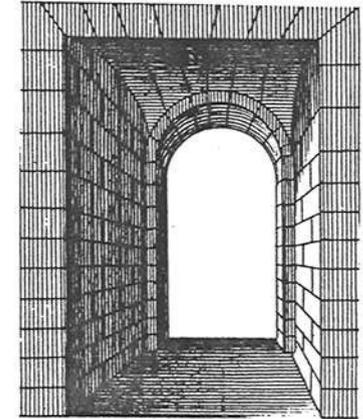
sommier, n.m. : claveau portant directement sur le piedroit : il a un lit de dessous horizontal et un lit de dessus en coupe (C).

rang, n.m. : alignement de claveaux.

arrière voussure de
Marseille : arrière
voussure concave,
ségrémentaire, à base
plein cintre.



arrière voussure de
Montpellier : arrière
voussure concave,
arasée, à base plein
cintre.



vousure, n.f. : petite voûte couvrant l'embrasure
profonde, d'une baie ébrasée (A).

arrière.voussure, n.f. : petite voûte dont l'intrados
est une surface gaûche.

PLAQUETTE REALISEE PAR LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU GARD
d'après : Vocabulaire de l'Architecture
 principes d'analyse scientifique
 Ministère des Affaires Culturelles

PLAQUETTE REALISEE PAR :
ODILE TEXIER-BESEME, Architecte Conseiller
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU GARD
11, Place du 8 Mai - 30000 NIMES

d'après :
Vocabulaire de l'Architecture
principe d'analyse scientifique
Ministère des Affaires Culturelles